



N.A.O 2022

UN PLANNING SERRE:



- Lundi 21 février : Bilans NAO 2021
- Négociations salariales OATAM : lundi 28 février et jeudi 3 mars
- Négociations salariales Ingé & Cadres : mardi 1^{er} mars et vendredi 4 mars.

Les négociations salariales seront donc condensées sur la même semaine, ce qui ne laissera que très peu de place à la négociation sachant que la **politique salariale sera applicable au 1^{er} avril 2022.**

Malgré un rattrapage de 3% versé en novembre 2021 (après une année blanche en 2020), les attentes des salariés restent fortes dans un contexte où, par exemple, la direction refuse obstinément d'avancer sur le télétravail (ne proposant que deux jours de télétravail fixe possible et quelques mesurette, pas de télétravail en mode flexible, pas d'indemnités de compensations, pas de prime d'installation ...régression de l'éligibilité)

La CFDT considère que l'implication de tous les salariés qui ont travaillé sur site ou en télétravail durant toute la crise et qui sont confrontés à des plans de charge de plus en plus agressifs **doit impérativement être reconnue.**

Depuis 2019 notre compagnie surperforme, mais au bénéfice de qui ?

LA CFDT REVENDIQUE :

- Des augmentations significatives et pour toutes les catégories socio-professionnelles avec un budget de 6% de la masse salariale dont une augmentation générale de 3% !
- Un plan d'actions gratuites pour tous les salariés !
- La mise en place du titre-mobilité prépayé aux salariés pour être utilisé dans les stations-services, les magasins de vélos, les plateformes de covoiturage, etc.
- Une refonte négociée en local des Systèmes de primes OATAM et remise à plat des primes STI, VIP, PVIP pour les cadres.
- Un accord télétravail novateur et reconnaissant

Le contexte 2022 en quelques chiffres :

Pour 2021, l'inflation initialement prévue à **0,7% a atteint 2,8% en décembre.**

Les prix de l'énergie et du gaz ont fait culminer en 2021 l'inflation française à son plus haut niveau depuis 2018 en moyenne. Selon différentes sources, **une inflation entre 1,5 et 2,5% est anticipée pour cette année**

L'inflation prévue sera supérieure à 2,5 % au premier semestre 2022 selon l'INSEE.

Depuis janvier 2021 le SMIC a pris +4%.

Mais toujours plus de cadeaux pour les entreprises : en 2022, **le taux de l'Impôt sur les Sociétés passera à 25 % pour l'ensemble des entreprises.** En 2021 il était de **26,5 %** pour les entreprises à chiffre d'affaires inférieur à 250 M€ et de **27,5 %** pour les plus grandes entreprises.